

TROPHÉES AVENIRS & BENJAMINS 2025

En cohérence avec le **Règlement Natation Course FFN 2025** et les **Orientations Techniques & Sportives** définies par le **Cercle de Compétences Natation Course**, le Comité départemental Haute-Vienne Natation propose aux athlètes et entraîneurs des clubs affiliés de son département de participer aux **Trophées** du « **4 nageur** » et/ou « **Nageur Complet** ».

La participation à ces deux Trophées est laissée à la discrétion des nageurs et de leurs entraîneurs, elle n'obéit à aucune obligation, et reste donc en cela soumise à l'intérêt et à la motivation de chacun.

Trophées Avenirs 2025

Trophée du « 4 nageur », au cumul des points marqués :

- 10 ans et moins : 25 papillon, 25 dos, 25 brasse et 25 nage libre.
- 11 ans : 50 papillon, 50 dos, 50 brasse et 50 nage libre.

Trophée du « Nageur Complet », au cumul des points marqués :

- 10 ans et moins : 25 de spécialité (25 papillon ou 25 dos ou 25 brasse) et 200 nage libre.
- 11 ans : 50 de spécialité (50 papillon ou 50 dos ou 50 brasse), 100 4 nages et 400 nage libre.

Pour être classés, les athlètes devront :

- Être âgés de 11 ans ou moins :
A7 : 7 ans (2018) ; A8 : 8 ans (2017) ; A9 : 9 ans (2016) ; A10 : 10 ans (2015) ; A11 : 11 ans (2014),
- Être titulaires d'une licence « compétition »,
- Être titulaires de l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité,
- Réalisés les épreuves individuelles définies ci-avant, enregistrées dans la base de données fédérale entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Trophées Benjamins 2025

Trophée du « 4 nageur », au cumul des points marqués :

- 12 ans : 100 papillon, 100 dos, 100 brasse et 100 nage libre.
- 13 ans : 200 papillon, 200 dos, 200 brasse et 200 nage libre.

Trophée du « Nageur Complet », au cumul des points marqués :

- 12 ans : 50 de spécialité* (50 papillon ou 50 dos ou 50 brasse, le meilleur pris en compte), 200 4 nages, 800 nage libre.
- 13 ans : 50 de spécialité* (50 papillon ou 50 dos ou 50 brasse, le meilleur pris en compte), 400 4 nages, 800 nage libre ou 1500 nage libre (le meilleur pris en compte).

Pour être classés, les athlètes devront :

- Être âgés de 12 (B1 – 2013) ou 13 ans (B2 – 2012) ,
- Être titulaires d'une licence « compétition »,
- Réalisés les épreuves individuelles définies ci-avant, enregistrées dans la base de données fédérale entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

Dispositions communes

Récompenses :

Les premières et premiers athlètes des Trophées de la saison, recevront un trophée lors d'une cérémonie spécifique (exemple Championnats départementaux).

Les vainqueurs seront également mis à l'honneur sur les réseaux sociaux et site internet du Comité.

Droit à l'image :

De par leur participation aux épreuves individuelles des Trophées définies ci-avant, le représentant légal de l'athlète autorise la captation et la diffusion de son image ainsi que de ses informations personnelles utiles (nom, prénom, club d'appartenance, catégorie) sur tous les supports de communication utilisés par le Comité pour promouvoir les Trophées (site internet, réseaux sociaux, presse) et ce, sans limite de temps et à titre gratuit.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute personne peut demander l'arrêt de la diffusion de son image et de ses données personnelles par mail auprès du Comité (cd87@ffnatationlna.fr).